

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 586 000\$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE DE LA VILLE

AVIS DE MOTION :	- 2023-01-11
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2023-01-12
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2023-02-47
APPROBATION DU MAMH :	- 24 mars 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- 24 mars 2023

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder au prolongement de ses réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable à divers endroits sur le territoire de la Ville;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau potable, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc à divers endroits sur le territoire de la Ville selon les plans et devis préparés par GBI en date du 19 août 2022, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Julie Périgny en date du 13 janvier 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A et B.

ARTICLE 3. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 586 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 586 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Danie Deschênes, mairesse

Catherine Fortier-Pesant, greffière

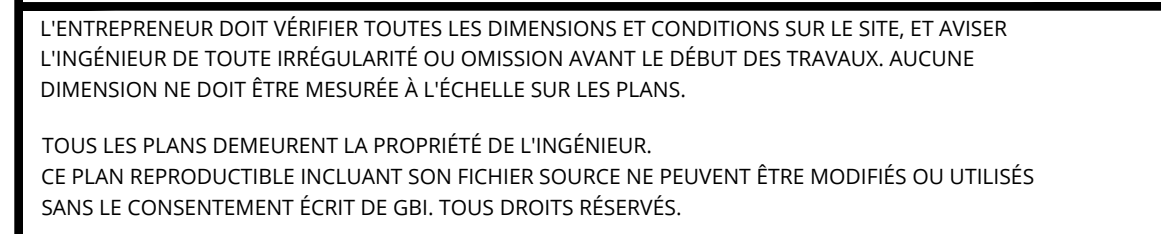
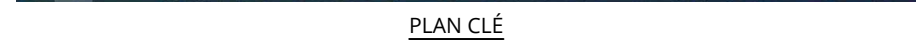
ANNEXE A



13093-00
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU
POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 40e AVENUE,
DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU ET DE LA PROMENADE ST-LOUIS

LISTE DE PLANS : CIVIL
COMMENTAIRES 100% : 2022-08-19

PLAN No	TITRE DU PLAN
C-000	PAGE DE PRÉSENTATION
C-001	40e AVENUE, CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION CH 1+000 AU CH 1+168
C-002	RUE ÉTIENNE-TRUDEAU, CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION CH 2+000 AU CH 2+243
C-003	RUE DE LA PROMENADE ST-LOUIS, CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION CH 3+000 AU CH 3+349
C-004	40e AVENUE, AMÉNAGEMENT PROPOSÉ CH 1+000 AU CH 1+168
C-005	RUE ÉTIENNE-TRUDEAU, AMÉNAGEMENT PROPOSÉ CH 2+000 AU CH 2+243
C-006	RUE DE LA PROMENADE ST-LOUIS, AMÉNAGEMENT PROPOSÉ CH 3+000 AU CH 3+200
C-007	RUE DE LA PROMENADE ST-LOUIS, AMÉNAGEMENT PROPOSÉ CH 3+200 AU CH 3+349
C-008	COUPES ET DÉTAILS

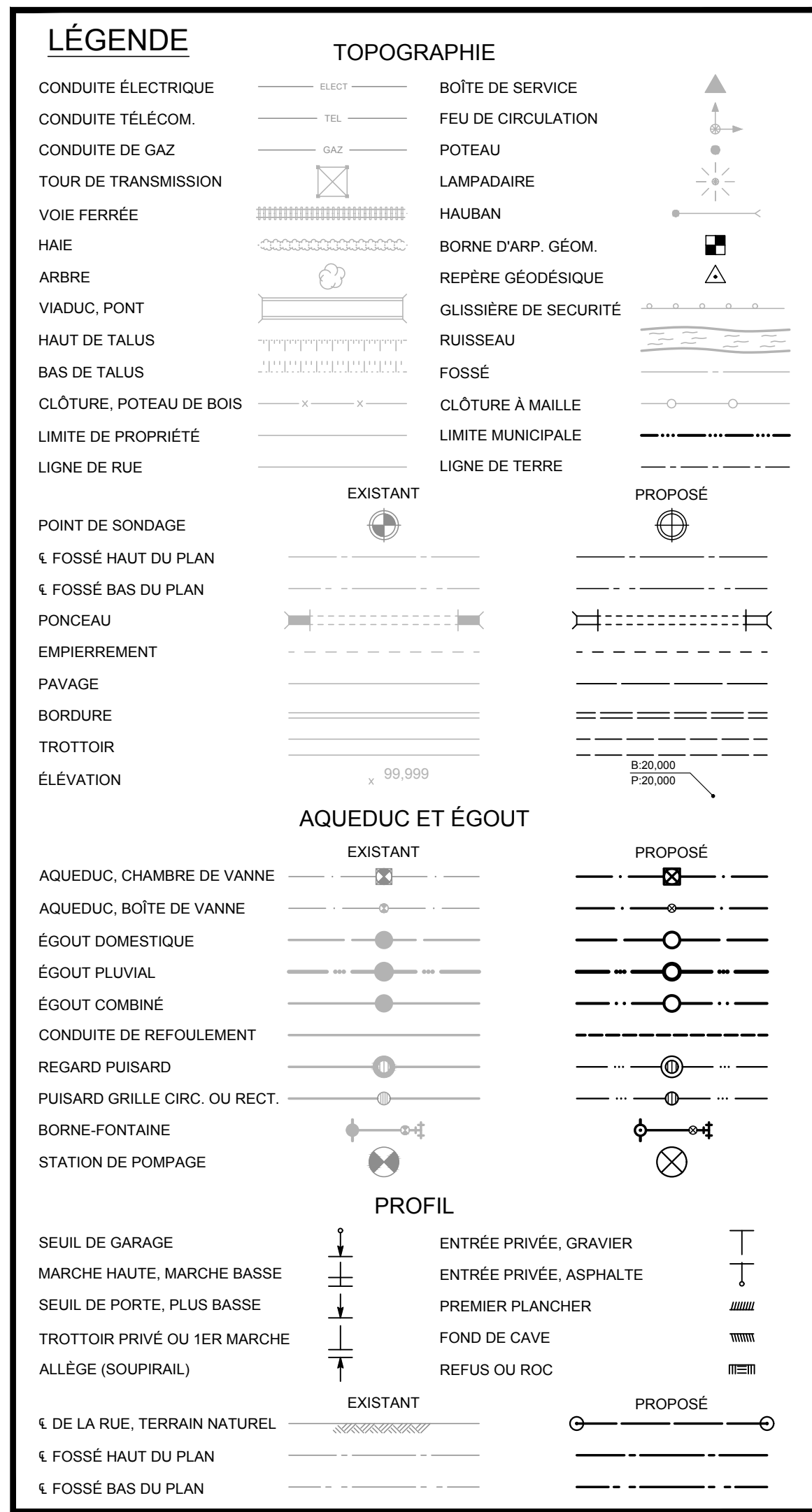
[illegible]

CIVIL

--	--

DOSSIER :	PLAN No :
-----------	-----------

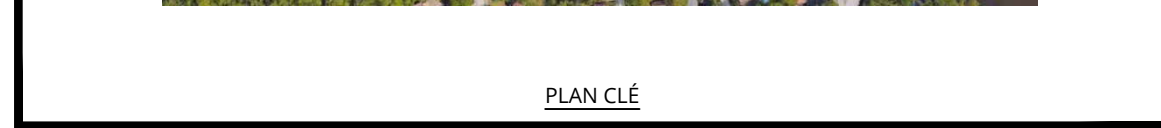
--	--



TOUS LES PLANS DE MEURENT LA PROPRIÉTÉ DE L'INGÉNIEUR.
CE PLAN REPRODUCTIBLE INCLUANT SON FICHIER SOURCE NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS OU UTILISÉS
SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE GBI. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ
À DES FINS DE CONSTRUCTION

1. LOCALISATION
DES TRAVAUX



DOSSIER CLIENT : GT-2022-14	Nº RÉGLEMENT : -
---------------------------------------	---------------------

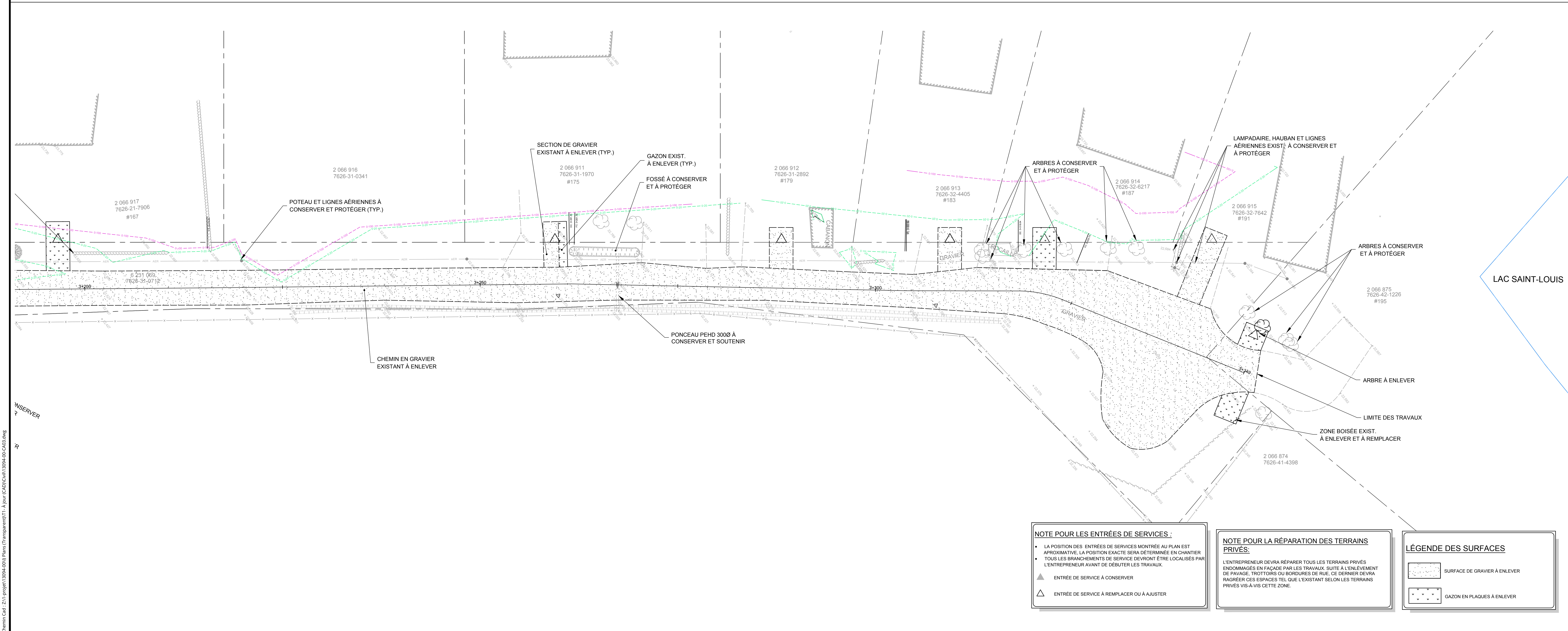
DISCIPLINE : **CIVIL**

DESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNIERIE : C. CHURCH , ing.	
CHARGE DE PROJET : V.AUBÉ, ing.	ÉCHELLE : HOR. 1:250	VERT. 1:50
DOSSIER : 13094-00	PLAN No :	C-002

- NOTE POUR LA RÉPARATION DES TERRAINS PRIVÉS:**
- L'ENTREPRENEUR DEVRA RÉPARER TOUS LES TERRAINS PRIVÉS ENDOIMAGES EN FAÇADE PAR LES TRAVAUX. SUITE À L'ENLEVEMENT DE PAVAGE, TROTTOIRS OU BORDURES DE RUE, CE DERNIER DEVRA RAGREER CES ESPACES TEL QUE L'EXISTANT SELON LES TERRAINS PRIVÉS VIS-À-VIS CETTE ZONE.

LÉGENDE DES SURFACES

	SURFACE DE PAVAGE À ENLEVER
	GAZON EN PLAQUES À ENLEVER



LÉGENDE

TOPOGRAPHIE

CONDUITE ÉLECTRIQUE
CONDUITE TÉLÉCOM
CONDUITE DE GAZ
TOUR DE TRANSMISSION
VOIE FERRÉE
HAIE
ARRÊTE
VIADUC, PONT
HAUT DE TALUS
BAS DE TALUS
CLÔTURE, POTEAU DE BOIS
LIMITE DE PROPRIÉTÉ
LIGNE DE RUE

BOÎTE DE SERVICE
FEU DE CIRCULATION
POTEAU
LAMPADAIRE
HAUBAN
BORNE D'ARR. GEOM.
REPERE GEODESIQUE
GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ
RUISSEAU
FOSSE
CLÔTURE À MAILLE
LIMITE MUNICIPALE
LIGNE DE TERRE

EXISTANT
PROPOSÉ

AQUEDUC ET ÉGOUT

AQUEDUC, CHAMBRÉ DE VANNE
AQUEDUC, BOÎTE DE VANNE
ÉGOUT DOMESTIQUE
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT COMBINÉ
CONDUITE DE REFOULEMENT
REGARD PUISARD
PUISARD GRILLE CIRC. OU RECT.
BORNE-FONTAINE
STATION DE POMPAGE

EXISTANT
PROPOSÉ

PROFIL

SEUIL DE GARAGE
MARCHE HAUTE, MARCHE BASSE
SEUIL DE PORTE, PLUS BASSE
TROTTOIR PRIVÉ OU 1ER MARCHE
ALLÈGE (SOUPRAIL)

ENTRÉE PRIVÉE, GRAVIER
ENTRÉE PRIVÉE, ASPHALTE
PREMIER PLANCHER
FOND DE CAVE
REFUS OU ROC

EXISTANT
PROPOSÉ

À DE LA RUE, TERRAIN NATUREL
À FOSSE HAUT DU PLAN
À FOSSE BAS DU PLAN

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS SUR LE SITE ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE IRRÉGULARITÉ OU OMISSION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

TOUS LES PLANS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE L'INGÉNIEUR.
CE PLAN REPRODUCTIBLE INCLUANT SON FICHIER SOURCE NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS OU UTILISÉS SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE GBI. TOUTS DROITS RÉSERVÉS.

ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX	DÉBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX
AQUEDUC, ÉGOUTS, DRAINAGE		
FONDATION DE RUE		
COUCHE DE PAVAGE DE BASE		
COUCHE DE PAVAGE D'USURE		

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

D	2022-08-19	ÉMS POUR PRÉLIMINAIRE 100%	C.C.	5094695
A	2022-06-17	ÉMS POUR PRÉLIMINAIRE 70%	M.G.	5084612
No	DATE	RÉVISION	ING.	# DO



PROJET :
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 40e AVENUE, DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU ET DE LA PR. ST-LOUIS

DOSSIER CLIENT :
GT-2022-14

TITRE :
RUE DE LA PROMENADE ST-LOUIS
CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION
CH 3+000 AU CH 3+349

DISCIPLINE :	CIVIL
DESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNIEUR : C. CHURCH, Ing.
CHARGÉ DE PROJET : V. AUBÉ, Ing.	ÉCHELLE : HOR. 1:250 VERT. 1:50
DOSSIER : 13094-00	PLAN No : C-003

NOTE POUR LES ENTRÉES DE SERVICES :

- LA POSITION DES ENTRÉES DE SERVICES MONTREE AU PLAN EST APPROXIMATIVE. LA POSITION EXACTE SERA DÉTERMINÉE EN CHANTIER.
- TOUTS LES BRANCHEMENTS DE SERVICE DEVONT ÊTRE LOCALISÉS PAR L'ENTREPRENEUR AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

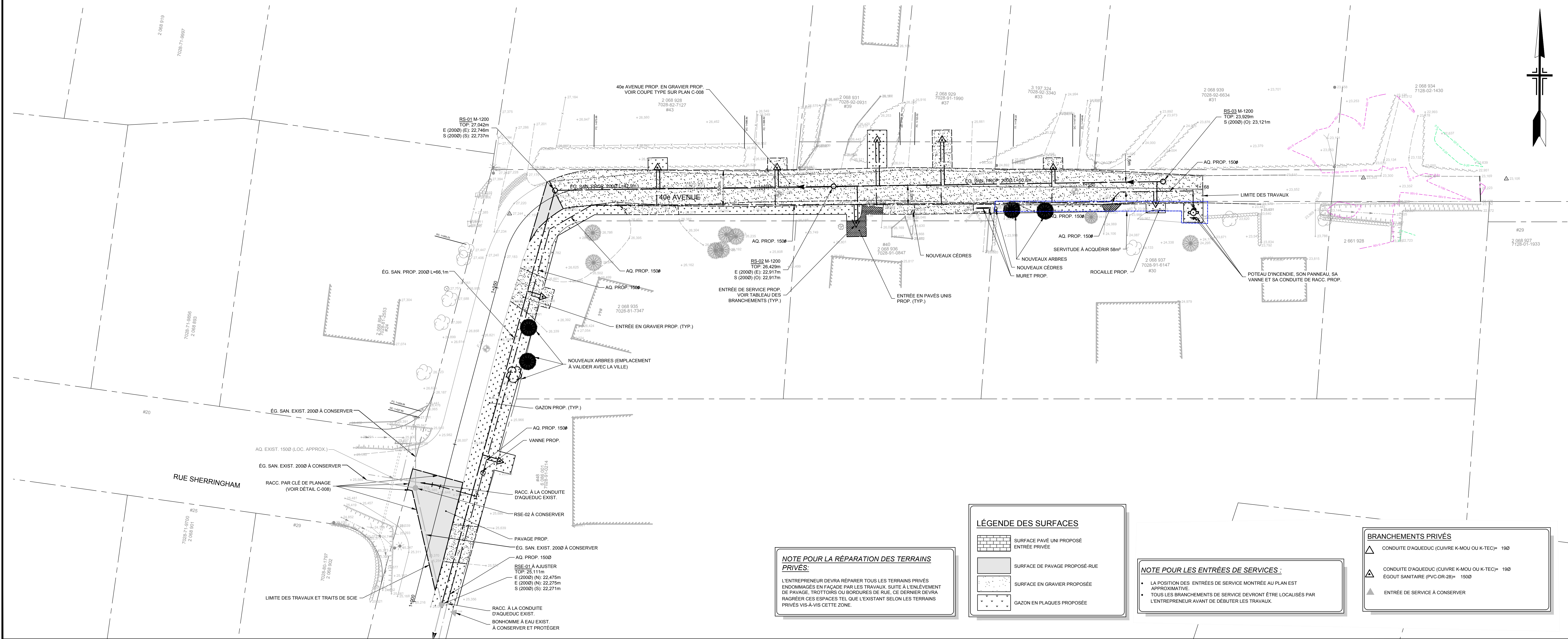
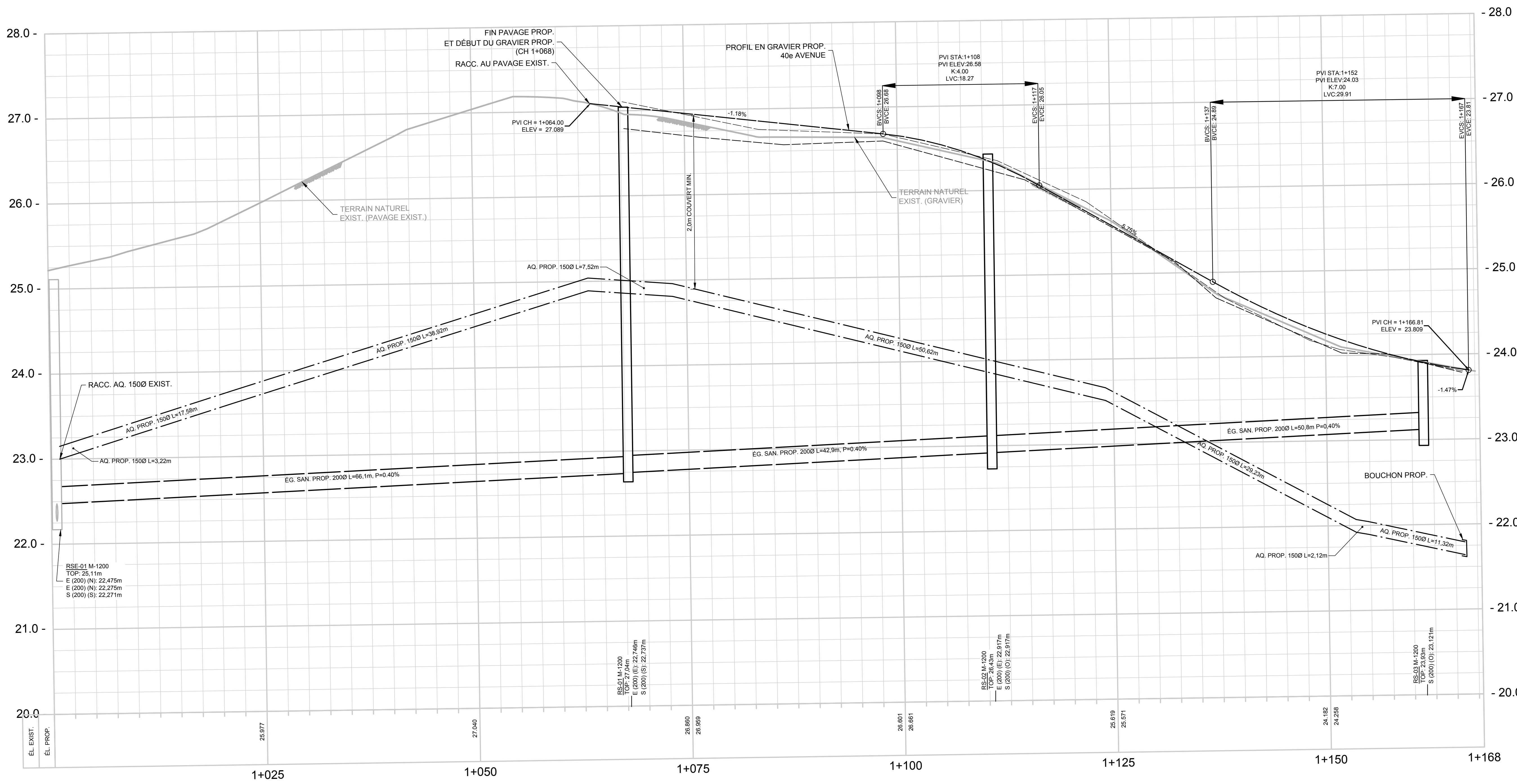
▲ ENTRÉE DE SERVICE À CONSERVER
△ ENTRÉE DE SERVICE À REMPLACER OU À AJUSTER

NOTE POUR LA RÉPARATION DES TERRAINS PRIVÉS :

L'ENTREPRENEUR DEVRA RÉPARER TOUTS LES TERRAINS PRIVÉS ENDOMMAGÉS EN FAÇADE PAR LES TRAVAUX, SUITE À L'ENLEVEMENT DE PAVAGE, TROTTOIRS OU BORDURES DE RUE. CE DERNIER DEVRA REMPLACER CES ESPACES TEL QUE L'EXISTANT SELON LES TERRAINS PRIVÉS VIS-À-VIS CETTE ZONE.

LÉGENDE DES SURFACES

■ SURFACE DE GRAVIER À ENLEVER
■ GAZON EN PLAQUES À ENLEVER



LÉGENDE

TOPOGRAPHIE

CONDUITE ÉLECTRIQUE
CONDUITE TÉLÉCOM
CONDUITE DE GAZ
TOUR DE TRANSMISSION
VOIE FERRÉE
HAIE
ARRÊTE
VIADUC, PONT
HAUT DE TALUS
BAS DE TALUS
CLÔTURE, POTEAU DE BOIS
LIMITE DE PROPRIÉTÉ
LIGNE DE RUE

BOÎTE DE SERVICE
FEU DE CIRCULATION
POTEAU
LAMPADAIRE
HAUBAN
BORNE D'ARR. GÉOM.
REPERE GÉODÉSIQUE
GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ
RUISSEAU
FOSSE
CLÔTURE À MAILLE
LIMITE MUNICIPALE
LIGNE DE TERRE

AQUEDUC ET ÉGOUT

AQUEDUC, CHAMBRÉ DE VANNE
AQUEDUC, BOÎTE DE VANNE
ÉGOUT DOMESTIQUE
ÉGOUT PLUVIAL
ÉGOUT COMBINÉ
CONDUITE DE REFOULEMENT
REGARD PUISARD
PUISSARD GRILLE CIRC. OU RECT.
BORNE-FONTAINE
STATION DE POMPAGE

PROFIL

SEUIL DE GARAGE
MARCHE HAUTE, MARCHE BASSE
SEUIL DE PORTE, PLUS BASSE
TROTTOIR PRIVÉ OU 1ER MARCHE
ALLÈGE (SOUPRAIL)

ENTRÉE PRIVÉE, GRAVIER
ENTRÉE PRIVÉE, ASPHALTE
PREMIER PLANCHER
FOND DE CAVE
REFUS OU ROC

EXISTANT
PROPOSÉ

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS SUR LE SITE, ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE IRÉGULARITÉ OU OMISSION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

TOUS LES PLANS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE L'INGÉNIEUR.
CE PLAN REPRODUITABLE INCLUANT SON FICHIER SOURCE NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS OU UTILISÉS SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE GBI. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX	DÉBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX
AQUEDUC, ÉGOUTS, DRAINAGE		
FONDATION DE RUE		
COUCHE DE PAVAGE DE BASE		
COUCHE DE PAVAGE D'USURE		

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

B	2022-09-19	100% POUR PRÉLIMINAIRE 100%	C.C.	5094695
A	2022-06-15	70% POUR PRÉLIMINAIRE 70%	M.G.	5084612
No	DATE	REVISION	ING.	# DO

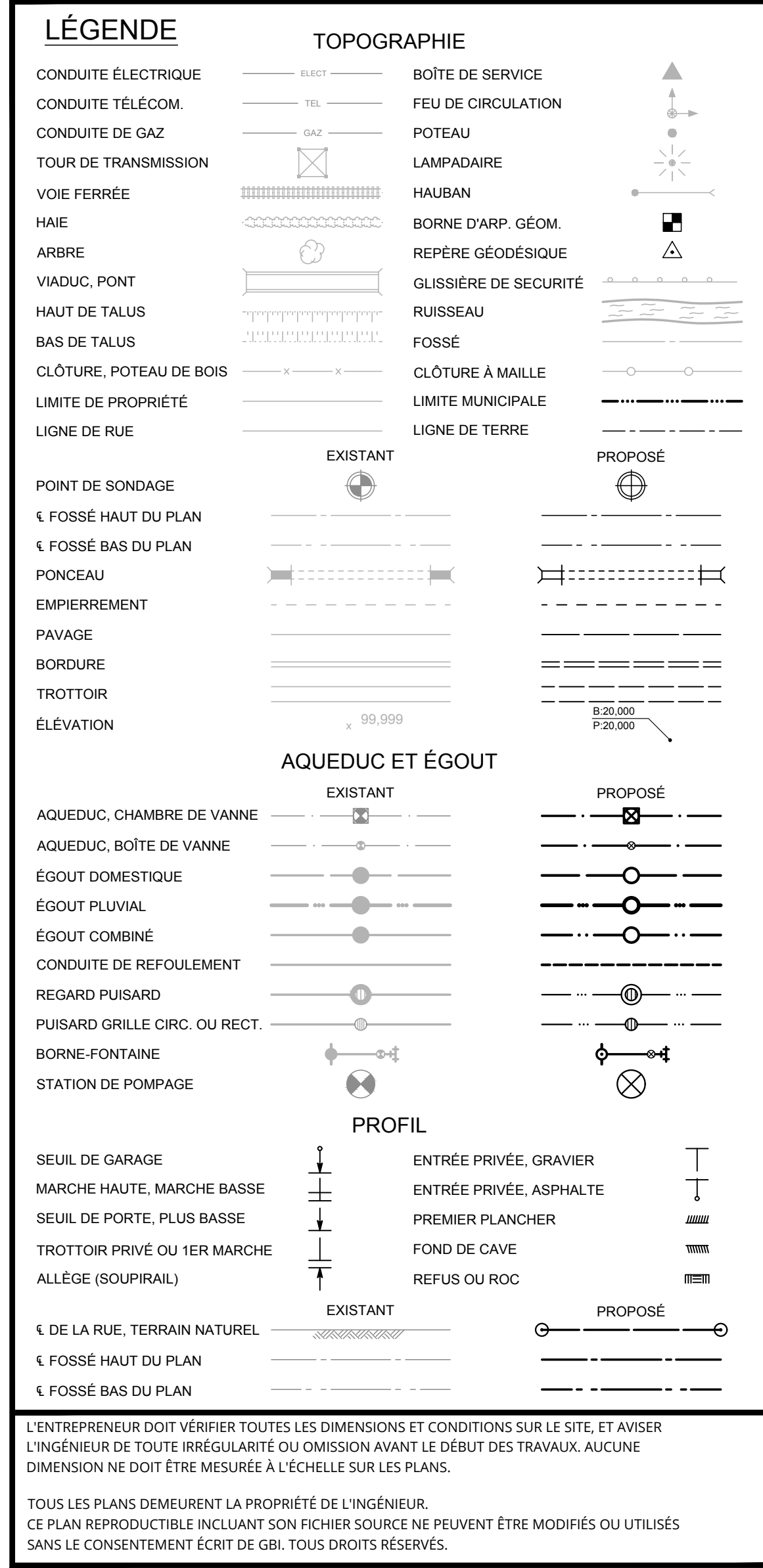


PROJET : **TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 40e AVENUE, DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU ET DE LA PR. ST-LOUIS**

DOSSIER CLIENT : **GT-2022-14**

TITRE : **40e AVENUE, AMÉNAGEMENT PROPOSÉ CH 1+000 AU CH 1+168**

DISCIPLINE	CIVIL
DESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNIEUR : C. CHURCH, Ing.
CHARGÉ DE PROJET : V. AUBÉ, Ing.	ÉCHELLE : HOR. 1:250 VERT. 1:50
DOSSIER : 13094-00	PLAN No : C-004



LOCALISATION
DES TRAVAUX



PLAN CLÉ



PROJET :
**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU
 POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 40e AVENUE,
 DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU ET DE LA PR. ST-LOUIS**

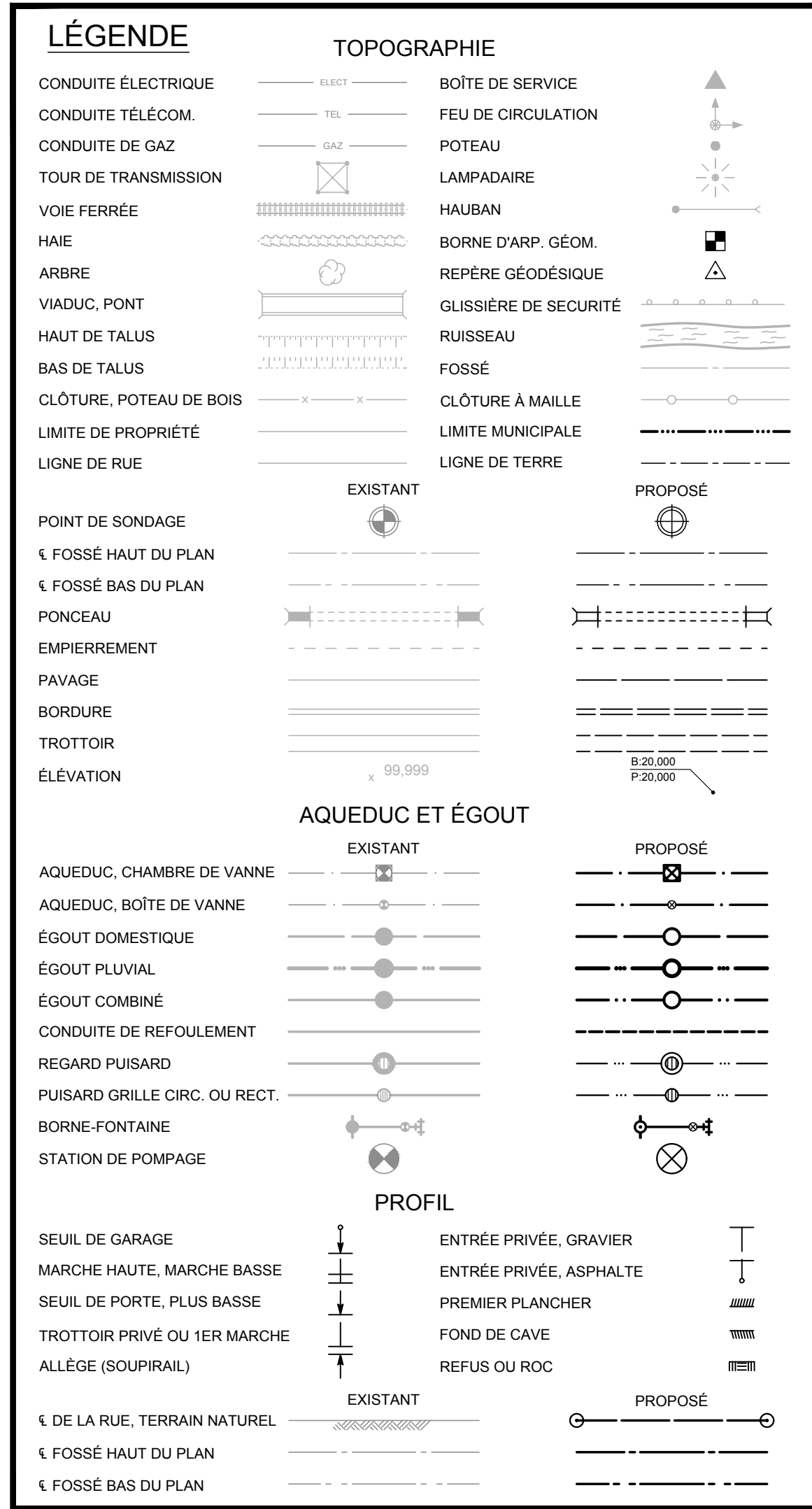
DOSSIER CLIENT : GT-2022-14	N° RÉGLEMENT : -
---------------------------------------	---------------------

TITRE :

**RUE ÉTIENNE-TRUDEAU
AMÉNAGEMENT PROPOSÉ
CH 2+000 AU CH 2+243**

DISCIPLINE : CIVIL		
BESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNIERIE : C. CHURCH , ing.	
CHARGE DE PROJET : V.AUBE, ing.	ÉCHELLE : HOR. 1:250	VERT. 1:50
DOSSIER : 13094-00	PLAN No : C-005	





TOUS LES PLANS DE MEURENT LA PROPRIÉTÉ DE L'INGÉNIEUR.
CE PLAN REPRODUCTIBLE INCLUANT SON FICHIER SOURCE NE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS OU UTILISÉS
SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE GBI. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

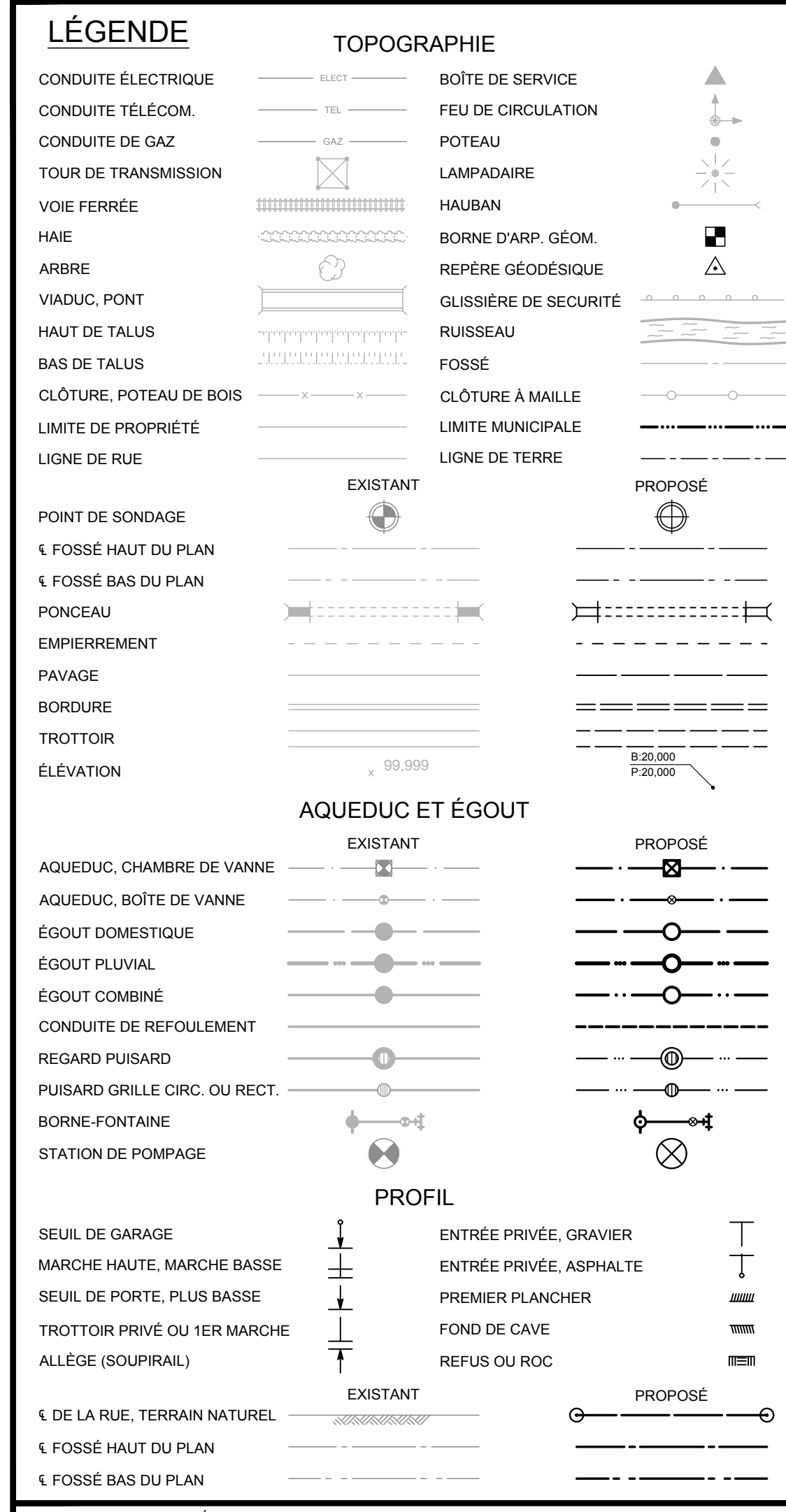
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ
À DES FINS DE CONSTRUCTION



DOSSIER CLIENT : GT-2022-14	N° RÉGLEMENT : -
---------------------------------------	---------------------

DISCIPLINE : **CIVIL**

DESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNIERIE : C. CHURCH, ing.	
CHARGÉ DE PROJET : V.AUBÉ, ing.	HOR. 1:250	VERT. 1:50
DOSSIER : 13094-00	PLAN No :	C-006



ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX	DÉBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX
AQUEDUC, ÉGOUTS, DRAINAGE		
FONDATION DE RUE		
COUCHE DE PAVAGE DE BASE		
COUCHE DE PAVAGE D'USURE		

[illegible]

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ
À DES FINS DE CONSTRUCTION

The logo for GBI (Growth Business Institute) features the lowercase letters "gbi" in a bold, blue, sans-serif font. To the right of the letters is a small registered trademark symbol (®) followed by the text "gbi.ca" in a smaller, blue, sans-serif font. The entire logo is centered within a white rectangular area.

PROJET :
**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU
 POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA 40e AVENUE
 DE LA RUE ÉTIENNE-TRUDEAU ET DE LA PR. ST-LOUIS**

DOSSIER CLIENT : GT-2022-14	N ^o RÉGLEMENT : -
---------------------------------------	---------------------------------

TITRE :

RUE DE LA PROMENADE ST-LOUIS

AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

CH 3+200 AU CH 3+349

DISCIPLINE : CIVIL		
DESSIN : N. BOUDRIAS, Dess. Sr	INGÉNÉRIE : C. CHURCH, ing.	
CHARGE DE PROJET : V.AUBE, ing.	ÉCHELLE : HOR. 1:250	VERT. 1:50
POSSIBILITÉS : 13094-00	PLAN No :	C-007

ANNEXE B

ANNEXE - B
Estimation sommaire

	Prolongement des réseaux
1) Coût des travaux	1 214 000
2) Laboratoire et surveillance	132 000
3) Contingence	135 000
Sous total	1 481 000 \$
4) Taxes nettes (tvq seulement)	74 000
5) Frais de financement	31 000
Total	1 586 000 \$



Julie Périgny, Trésorière
13 janvier 2023